



Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre
-SMASS-

Neuvième Commission Locale de l'Eau

Mercredi 11 février 2015



Ordre du jour

- Point connaissance : la compétence GEMAPI
- Présentation générale de la stratégie
- Les choix laissés à la CLE
- Les résultats de la priorisation des orientations
- Avis de la CLE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Présentation de la nouvelle équipe chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SAGE

Point connaissance : la compétence GEMAPI

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

-> introduit **GEMAPI** = **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des Inondations.

Qu'est-ce que c'est ?

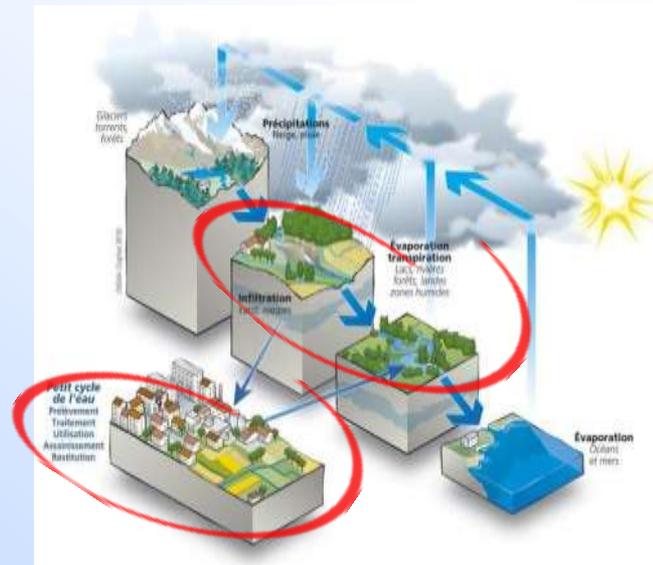
Code de l'environnement (L. 211-7. -I.) : [...] l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence [...] visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau [...]

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;



GEMAPI compétence minimale « grand cycle »

AEP + assainissement (collectif et non-collectif) =
Compétences « petit cycle »

≠ GEMAPI

Point connaissance : la compétence GEMAPI

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

-> introduit **GEMAPI** = **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations.

Qu'est-ce que c'est ?

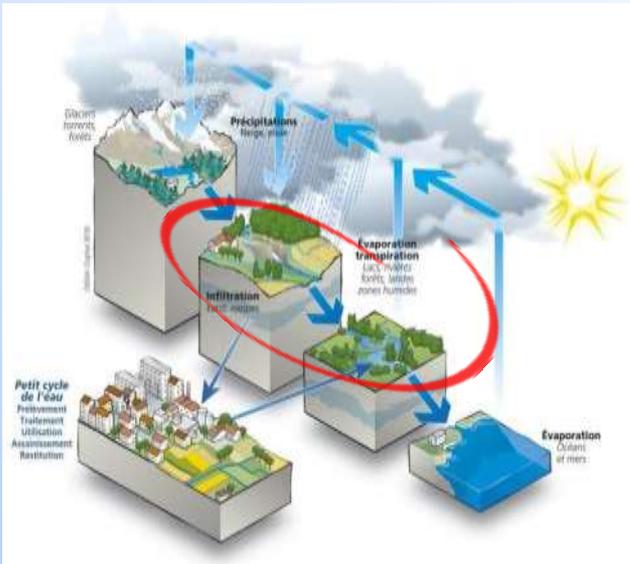
Code de l'environnement (L. 211-7. -1.) : [...] *l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence [...] visant :*

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau [...]

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;



Autres compétences « grand cycle » :

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

*9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ; »
(tout ouvrage autre que les digues)*

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques [...]

Point connaissance : la compétence GEMAPI

Qui l'exerce ?

Des recommandations d'organisation :

L'article 57 de la loi incite à l'organisation des maîtrises d'ouvrages et à la mutualisation des compétences à l'échelle du bassin versant

Un transfert aux syndicats (CGCT) :

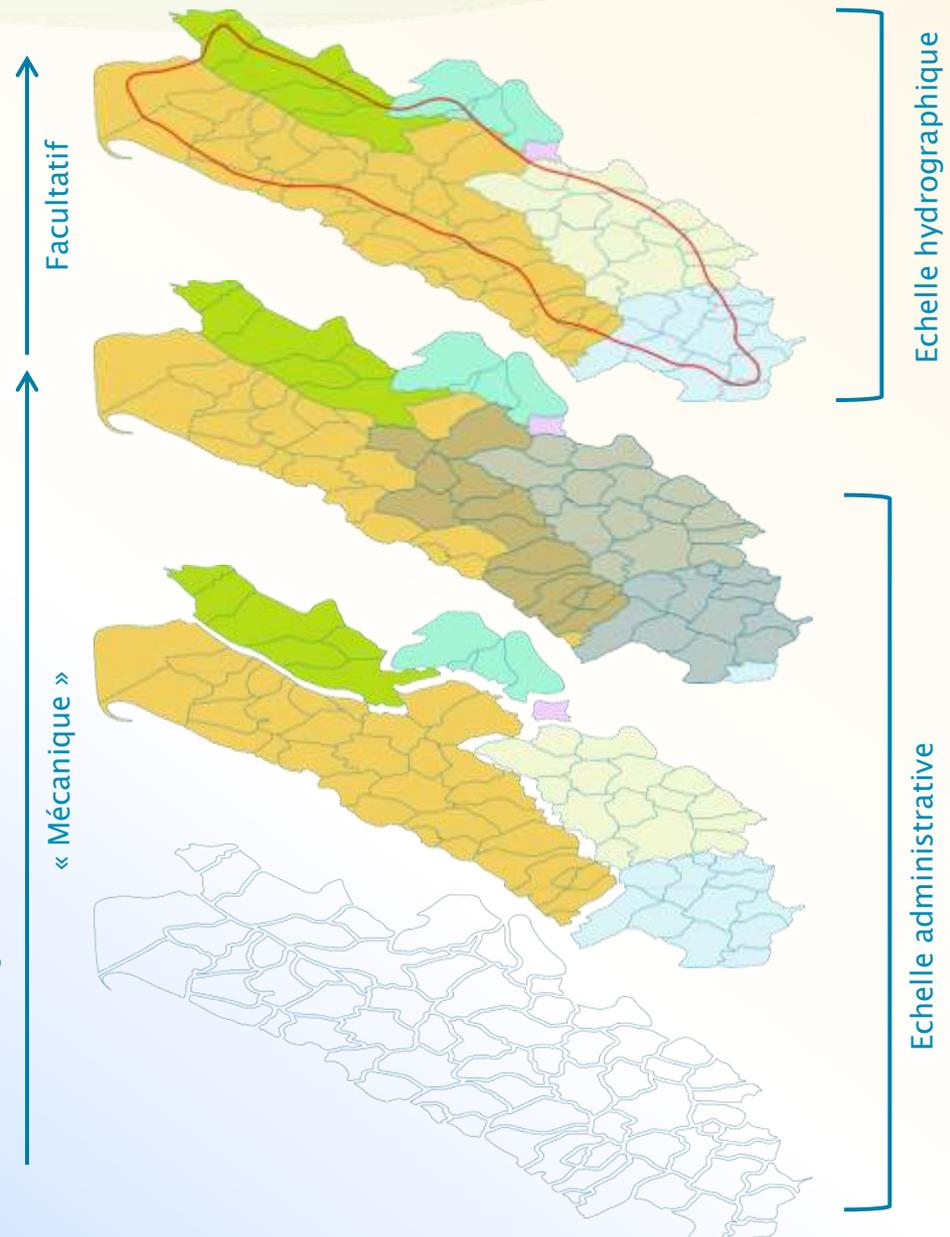
L. 5214-21 et L. 5216-7. -Ibis. : « La communauté de communes / communauté d'agglomération est [...] substituée [...] aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures [...] dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte [...] »

Un transfert aux EPCI (CGCT) :

L. 5214-16. -I. et L. 5216-5. -I. : « La communauté de communes / communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres [...] les compétences relevant de [la] gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations [...] »

Une compétence communale (CE) :

L. 211-7. -Ibis. : « Les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations [...] »



Point connaissance : la compétence GEMAPI

Entrée en vigueur ?

- Octroi de la compétence au bloc communal au 1^{er} janvier 2016
- Dispositif de transition mis en œuvre au plus tard au 1^{er} janvier 2018 -> préservation de l'action de l'organisation existante jusqu'à la prise de compétence par les EPCI

Quel financement ?

- Partenariats financiers actuels conservés (Agence de l'Eau, Etat, etc.)
- Possibilité d'instauration d'une taxe - « aquataxe » - plafonnée à 40 €/hab/an

Présentation générale de la stratégie



Définition : oriente les futurs documents du SAGE (PAGD, Règlement) en définissant la façon choisie par la CLE pour atteindre ses objectifs de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Méthodologie : construite à partir du scénario alternatif validé le 28 novembre 2014 (amendé par les échanges en séance) → déclinaison stratégique des orientations

Présentation générale de la stratégie

Mise en forme proposée

Volet du SAGE

GESTION DES INONDATIONS

<p>Eléments généraux de stratégie</p>	<p>La stratégie de la CLE en matière d'inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrit dans la continuité de l'exploitation des services écosystémiques en matière d'expansion de crue (Cf. QM) ; - consiste à mener en parallèle à celle du SAGE, l'élaboration du PAPI (volet inondations du SAGE) en lui apportant le cas échéant une dimension juridique ; 																																										
<p>G1 : Savoir pour mieux agir</p>																																											
<p>G1A : Développer la connaissance du risque</p>	<p>La compréhension des aléas d'inondation / submersion et l'évaluation des risques permet d'anticiper ces phénomènes et d'agir en conséquence. Pour développer les outils en adéquation avec les spécificités du territoire et ainsi réduire les dommages, une étude a été engagée dans le cadre du PAPI d'intention / PPRL. Elle permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approfondir la connaissance en matière d'aléas, d' enjeux et de protection apportée par les principaux ouvrages ; - de quantifier les « fonctions tampon » des systèmes hydrauliques (milieu / ouvrages) que présentent le marais salé et le lit majeur de la Sèvre continentale ; - des propositions en matière de stratégie de protection et d'optimisation de l'existant. 																																										
<p>G1B : Approfondir la connaissance des systèmes hydrauliques existants</p>	<p>Déclinaison stratégique Utiliser les informations issues de l'étude d'aléas SMAS5 / DDTM17 pour décider le cas échéant d'un approfondissement des connaissances sur certains secteurs et / ou ouvrages : dimensions, capacité de résistance, état, maîtrise d'ouvrage, etc. Ces connaissances alimenteront la réflexion sur la reconstruction des matrices d'ouvrage en vue de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (cf. G1A)</p>																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Priorité de la CLE</th> <th>Immédiate</th> <th>2 ans</th> <th>5 ans</th> <th>10 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Valeur ajoutée du SAGE</td> <td>Appropriation locale des enjeux de l'eau</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Politique préventive / prospective</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Réduction de la conflictualité</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Encadrement de l'aménagement du territoire</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'opérationnalité</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Mieux partager de la ressource</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la gouvernance</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Mieux et qualité de l'eau</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Evaluation de la VA</td> <td colspan="2">Meilleure efficacité du droit</td> <td>Renforcement de l'évaluation des politiques publiques</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Faisabilité</td> <td colspan="2">Egale</td> <td>Moyenne</td> <td>Egale</td> </tr> <tr> <td>Vigilance</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Groupes de travail pré-PAGD</td> <td colspan="2">Participants</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>		Priorité de la CLE	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans	Valeur ajoutée du SAGE	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	Politique préventive / prospective	<input checked="" type="checkbox"/>	Réduction de la conflictualité	<input checked="" type="checkbox"/>	Encadrement de l'aménagement du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration de l'opérationnalité	<input checked="" type="checkbox"/>	Mieux partager de la ressource	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	Mieux et qualité de l'eau	<input type="checkbox"/>	Evaluation de la VA	Meilleure efficacité du droit		Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>	Faisabilité	Egale		Moyenne	Egale	Vigilance					Groupes de travail pré-PAGD	Participants			
Priorité de la CLE	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans																																							
Valeur ajoutée du SAGE	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	Politique préventive / prospective	<input checked="" type="checkbox"/>																																							
	Réduction de la conflictualité	<input checked="" type="checkbox"/>	Encadrement de l'aménagement du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>																																							
	Amélioration de l'opérationnalité	<input checked="" type="checkbox"/>	Mieux partager de la ressource	<input type="checkbox"/>																																							
	Amélioration de la gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	Mieux et qualité de l'eau	<input type="checkbox"/>																																							
Evaluation de la VA	Meilleure efficacité du droit		Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>																																							
Faisabilité	Egale		Moyenne	Egale																																							
Vigilance																																											
Groupes de travail pré-PAGD	Participants																																										
<p>G1C : Développer une culture du risque</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention, des actions de sensibilisation aux risques ont été engagées, notamment avec la mise en place de repères de crues et submersions.</p> <p>Déclinaison stratégique Poursuivre et développer les actions visant à maintenir la mémoire collective des aléas et leurs caractéristiques pour permettre à la population et aux élus de prendre la mesure du risque afin d'adapter les comportements adaptés à chaque situation, notamment via les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)</p>																																										

Eléments généraux de stratégie

Synthèse de l'orientation du scénario alternatif

Déclinaison stratégique de l'orientation

Priorité et analyse de la valeur ajoutée

Do

Présentation générale de la stratégie

Mise en forme proposée

Priorité de la CLE	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans
Valeur ajoutée du SAGE	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réduction de la conflictualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Amélioration de l'opérationnalité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Amélioration de la gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Meilleure effectivité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique préventive / prospective	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Encadrement de l'aménagement du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Meilleur partage de la ressource	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Milieux et qualité de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evaluation de la VA	Faible	Modérée	Forte	
Faisabilité				
Vigilance				
Groupes de travail pré-		Participants		

Priorité de l'orientation

Nature de la valeur ajoutée

Evaluation de la valeur ajoutée

Faisabilité = freins potentiels à la mise en œuvre

Vigilance = sujets à traiter avec une attention particulière

Groupe de travail pré-PAGD = orientations nécessitant un approfondissement de la concertation préalable à l'écriture du PAGD

Les choix laissés à la CLE

Concerne 7 orientations

GOVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI

Éléments généraux de stratégie	<p>Définir et pérenniser une organisation à l'échelle du bassin versant pour agir sur le grand cycle de l'eau. Poursuivre l'animation et développer la communication. Utiliser la contractualisation pour garantir la mise en œuvre et le financement dès qu'une disposition sera susceptible de relever de cet outil. Suivre et évaluer la politique publique impulsée par le SAGE.</p>																																																							
<p>G1 : Arrêter un schéma organisationnel pour mettre en œuvre les politiques de l'eau</p>																																																								
<p>G1A : restructurer les modalités d'ouvrage en intégrant la logique de bassin versant</p>	<p>En tant qu'instance de définition et de pilotage de la politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, la CLE propose un schéma organisationnel pour encadrer les réflexions liées à cette problématique. Entre autres évolutions majeures à venir, l'application de la loi 2014-58 dite MAPAM et plus particulièrement la déclinaison locale de la compétence dite GEMAPI (cf. Annexe 1) doit être prise en compte.</p>																																																							
<p>Déclinaison stratégique Attendre 2016 et l'attribution au bloc communal de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), puis sa remontée aux EPCI. Organiser ensuite une gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.</p>																																																								
<p>Choix A</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Priorité de la CLE</th> <th>Immédiate</th> <th>3 ans</th> <th>5 ans</th> <th>10 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appropriation locale des enjeux de l'eau</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Rédaction de la contractualité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'opérationnalité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la gouvernance</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mieux assurer l'efficacité du droit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Renforcement de l'évaluation des politiques publiques</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Évaluation de la VA</td> <td colspan="2">Faible</td> <td colspan="2">Moyenne</td> </tr> <tr> <td>Faisabilité</td> <td colspan="4">Faible</td> </tr> <tr> <td>Vigilance</td> <td colspan="4">Perte de temps, tensions possibles liées à la disparité des demandes</td> </tr> <tr> <td>Groupes de travail ou PAGD</td> <td colspan="4">Partageurs</td> </tr> </tbody> </table>	Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'opérationnalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évaluation de la VA	Faible		Moyenne		Faisabilité	Faible				Vigilance	Perte de temps, tensions possibles liées à la disparité des demandes				Groupes de travail ou PAGD	Partageurs			
Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans																																																				
Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Amélioration de l'opérationnalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Évaluation de la VA	Faible		Moyenne																																																					
Faisabilité	Faible																																																							
Vigilance	Perte de temps, tensions possibles liées à la disparité des demandes																																																							
Groupes de travail ou PAGD	Partageurs																																																							
<p>Choix B</p>	<p>Organiser la concertation avec les EPCI afin que le PAGD contienne un schéma organisationnel consolidé, incluant notamment une structure de bassin capable d'assurer la gestion du grand cycle de l'eau en respectant « planification, coordination, suivi et évaluation d'ouvrage opérationnelle ». A cette fin, la CLE souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une réflexion anticipant d'une part la remontée des compétences obligatoires liées à la loi MAPTAM (GEMAPI : 1, 2, 5, 8 - et ANNEXE 1) et d'autre part, envisageant l'exercice des compétences relatives au grand cycle de l'eau du L. 211-7 (4, 6, 7, 9, 11, 12 - et ANNEXE 1) ; - arrêter et mettre en œuvre une organisation : compétences ; forme juridique ; pilotage politique ; moyens financiers, humains et techniques. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Priorité de la CLE</th> <th>Immédiate</th> <th>3 ans</th> <th>5 ans</th> <th>10 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appropriation locale des enjeux de l'eau</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Rédaction de la contractualité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'opérationnalité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la gouvernance</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mieux assurer l'efficacité du droit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Renforcement de l'évaluation des politiques publiques</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Évaluation de la VA</td> <td colspan="2">Faible</td> <td colspan="2">Moyenne</td> </tr> <tr> <td>Faisabilité</td> <td colspan="4">Maturité de la réflexion GEMAPI dans les collectivités</td> </tr> <tr> <td>Vigilance</td> <td colspan="4">Bien mesurer les implications financières ainsi que les responsabilités liées à la compétence > à diffuser (notre les inondations et contre la mer > l'eau) ; assurer la compétence à chaque EPCI ou la déléguer à une structure de bassin versant pour les inondations et/ou littorale pour les submersions ; la ou les dimensionner en conséquence ?</td> </tr> <tr> <td>Groupes de travail ou PAGD</td> <td colspan="2">Restauration des MO</td> <td>Partageurs</td> <td>DSS EPCI, SAGE, Préfecture, ARAG, CG17</td> </tr> </tbody> </table>	Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'opérationnalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évaluation de la VA	Faible		Moyenne		Faisabilité	Maturité de la réflexion GEMAPI dans les collectivités				Vigilance	Bien mesurer les implications financières ainsi que les responsabilités liées à la compétence > à diffuser (notre les inondations et contre la mer > l'eau) ; assurer la compétence à chaque EPCI ou la déléguer à une structure de bassin versant pour les inondations et/ou littorale pour les submersions ; la ou les dimensionner en conséquence ?				Groupes de travail ou PAGD	Restauration des MO		Partageurs	DSS EPCI, SAGE, Préfecture, ARAG, CG17
Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans																																																				
Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Amélioration de l'opérationnalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Renforcement de l'évaluation des politiques publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																				
Évaluation de la VA	Faible		Moyenne																																																					
Faisabilité	Maturité de la réflexion GEMAPI dans les collectivités																																																							
Vigilance	Bien mesurer les implications financières ainsi que les responsabilités liées à la compétence > à diffuser (notre les inondations et contre la mer > l'eau) ; assurer la compétence à chaque EPCI ou la déléguer à une structure de bassin versant pour les inondations et/ou littorale pour les submersions ; la ou les dimensionner en conséquence ?																																																							
Groupes de travail ou PAGD	Restauration des MO		Partageurs	DSS EPCI, SAGE, Préfecture, ARAG, CG17																																																				

Ajustements modulant l'ambition par rapport à un objectif ou la façon de l'atteindre

Les choix laissés à la CLE

Concerne 7 orientations

GOVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI

Éléments généraux de stratégie	Définir et pérenniser une organisation à l'échelle du bassin versant pour agir sur le grand cycle de l'eau. Poursuivre l'animation et développer la communication. Utiliser la contractualisation pour garantir la mise en œuvre et le financement dès qu'une disposition sera susceptible de relever de cet outil. Suivre et évaluer la politique publique impulsée par le SAGE.																														
G1 : Arrêter un schéma organisationnel pour mettre en œuvre les politiques de l'eau																															
G1A : restructurer les modalités d'ouvrage en intégrant la logique de bassin versant	En tant qu'instance de définition et de pilotage de la politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, la CLE propose un schéma organisationnel pour encadrer les réflexions liées à cette problématique. Entre autres évolutions majeures à venir, l'application de la loi 2014-58 dite MAPAM et plus particulièrement la déclinaison locale de la compétence dite GEMAPI (cf. Annexe 1) doit être prise en compte.																														
Choix A	<p>Déclinaison stratégique</p> <p>Attendre 2016 et l'attribution au bloc communal de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), puis sa remontée aux EPCI. Organiser ensuite une gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Priorité de la CLE</th> <th>Immédiate</th> <th>3 ans</th> <th>5 ans</th> <th>10 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appropriation locale des enjeux de l'eau</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Rédaction de la contractualité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'opérativité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la gouvernance</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mieux assurer l'efficacité du droit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> <p>Évaluation de la VA : <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte</p> <p>Fiabilité : <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte</p> <p>Vigilance : <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte</p> <p>Groupes de travail pré-PAGD : <input type="checkbox"/> Partageurs</p>	Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'opérativité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans																										
Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Amélioration de l'opérativité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Choix B	<p>Organiser la concertation avec les EPCI afin que le PAGD contienne un schéma organisationnel consolidé, incluant notamment une structure de bassin capable d'assurer la gestion du grand cycle de l'eau en respectant « l'articulation, l'équilibre, la complémentarité et l'efficacité du couplage opérationnelle ». À cet effet, la CLE souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une réflexion anticipant d'une part la remontée des compétences obligatoires liées à la loi MAPTAM (GEMAPI : 1, 2, 5, 8 - et ANNEXE 1) et d'autre part, envisageant l'exercice des compétences relatives au grand cycle de l'eau du L. 211-7 (4, 6, 7, 9, 11, 12 - et ANNEXE 1) ; - arrêter et mettre en œuvre une organisation : compétences ; forme juridique ; pilotage politique ; moyens financiers, humains et techniques. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Priorité de la CLE</th> <th>Immédiate</th> <th>3 ans</th> <th>5 ans</th> <th>10 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appropriation locale des enjeux de l'eau</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Rédaction de la contractualité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'opérativité</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la gouvernance</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mieux assurer l'efficacité du droit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> <p>Évaluation de la VA : <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte</p> <p>Fiabilité : <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte</p> <p>Vigilance : <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte</p> <p>Groupes de travail pré-PAGD : <input type="checkbox"/> Partageurs <input type="checkbox"/> DSS EPCI, SAGE, Préfecture, ARAG, CG17</p>	Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans	Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'opérativité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Priorité de la CLE	Immédiate	3 ans	5 ans	10 ans																											
Appropriation locale des enjeux de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Rédaction de la contractualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Amélioration de l'opérativité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Mieux assurer l'efficacité du droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											

Choix proposé par le Bureau

Aujourd'hui : – explications sur les choix du Bureau
– Vote à main levée pour entériner un choix

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

G1A : restructurer les maîtrises d'ouvrage en intégrant la logique de bassin versant

Choix A : attendre 2016 -> prise de compétence GEMAPI par EPCI, organiser ensuite gouvernance de l'eau

Choix B : organiser la concertation -> schéma organisationnel de la gestion « grand cycle »

- Anticiper l'exercice des compétences obligatoires et envisager celui des autres compétences « grand cycle »
- Arrêter puis mettre en œuvre une organisation -> structure de bassin (forme juridique, pilotage politique, moyens financiers)

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

G2C : Animer la réflexion sur les politiques foncières à l'échelle du bassin

Choix A : délimiter les secteurs d'intérêt (services écosystémiques) et les proposer aux entités compétentes

Choix B : *idem* + réflexion sur la gestion / valorisation + animation foncière

- Relai local des entités « traditionnelles » compétentes de la politique foncière
- Intégration des enjeux de gestion propres au bassin
- Dimension locale de l'animation foncière

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

QM1A : Consolider les savoirs sur les ouvrages de maîtrise hydraulique du bassin

Choix A : Recenser et caractériser les ouvrages de régulation sur les axes de la liste 1 et 2

Choix B : *idem* + des sous-bassins versants dont l'état fonctionnel est intéressant et à consolider en priorité

Choix C : Généraliser le travail à l'échelle du bassin

- Intégration des enjeux de gestion propres au bassin
- Priorité dans la mise en œuvre -> nombre très important d'ouvrages

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

GQ2A : Décliner le Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable 17 (SDAEP) à l'échelle de la Presqu'île d'Arvert et du Bassin Versant

Choix A : Les collectivités déclinent – CLE s'assure de la prise en compte du SDAEP17

Choix B : La CLE anime la déclinaison en précisant règles et objectifs de gestion

– La CLE concentre son action sur le grand cycle et veille à éviter les interactions négatives sur le milieu

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

GQ2B : Veiller à l'adéquation entre ressource et développement urbain

Choix A : Attirer l'attention des élus sur la nécessité de s'assurer de l'adéquation entre ressource et projets de développement urbain.

Choix B : *idem* + intégration de la capacité d'adduction dans les ouvertures à l'urbanisme

- Prise en compte des capacités effectives de la ressource
- Développer la capacité d'adduction préalablement à l'ouverture à l'urbanisme

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

GQ3B : Accompagner le réexamen des volumes prélevables

Choix A : Suivre l'éventuelle renégociation des volumes prélevables prévue par le protocole d'accord Etat /
Chambre d'Agriculture

Choix B : Organiser une réflexion à l'échelle du bassin pour conduire une discussion visant à identifier les
éventuelles marges de manœuvre

- Intégration aux discussions :
 - Connaissances approfondies de l'hydrosystème
 - Usages futurs de la ressource (déclinaison locale du SDAEP17)
 - [+ long terme] Résultat des actions de restauration des fonctionnalités de stockage /
restitution des ZH

Les choix laissés à la CLE

Gouvernance /
communication

Qualité des milieux

Gestion quantitative

Qualité des eaux

Gestion des inondations

QE1A : Acquérir la connaissance

Choix A : déterminer l'origine du cadmium présent sur le secteur amont de l'estuaire

Choix B : Choix A + mesure des masses d'eau modélisées

Choix C : Choix A et/ou choix B + connaissance qualité chimique de l'estuaire

- Proposition de priorisation du choix C :
 - Connaissances du choix A : immédiat
 - Connaissances du choix B : 2 à 5 ans
 - Connaissances du choix C : 5 à 10 ans

Résultats de la priorisation des orientations

Taux de participation au sondage : 22 % (11 réponses)

Sur 44 orientations (et groupements) :

22 – cohérentes

14 – optimistes / pessimistes -> choix d'une fourchette

7 – *ex aequo*

1 – A discuter

**8 priorités
restent à fixer**

Résultats de la priorisation des orientations

QM1A : Consolider les savoirs sur les ouvrages de maîtrise hydraulique du bassin

Priorité de la CLE  Ex aequo	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

QM2D : Encadrer et encourager les activités permettant l'entretien hydraulique du marais salé

Priorité de la CLE  Ex aequo	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

GQ3A : Soutenir la mise en œuvre des volumes prélevables irrigation

Priorité de la CLE  Ex aequo	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

GQ3B : Accompagner le réexamen des volumes prélevables

Priorité de la CLE  Ex aequo	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

Résultats de la priorisation des orientations

GQ3D : Elaborer un contrat de bassin multithématique

Priorité de la CLE  Ex aequo	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

GQ4A : Contenir l'impact des activités d'extraction sur la piézométrie des nappes

Priorité de la CLE  Ex aequo	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

GQ4B : Développer une politique d'économie d'eau

Priorité de la CLE  Discuter	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

QE1A : Acquérir la connaissance

Priorité de la CLE  Ex aequo*	Immédiate	2 ans	5 ans	10 ans

Connaissances du choix A : immédiat

Connaissances du choix B : 2 à 5 ans

Connaissances du choix C : 5 à 10 ans

Avis de la CLE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

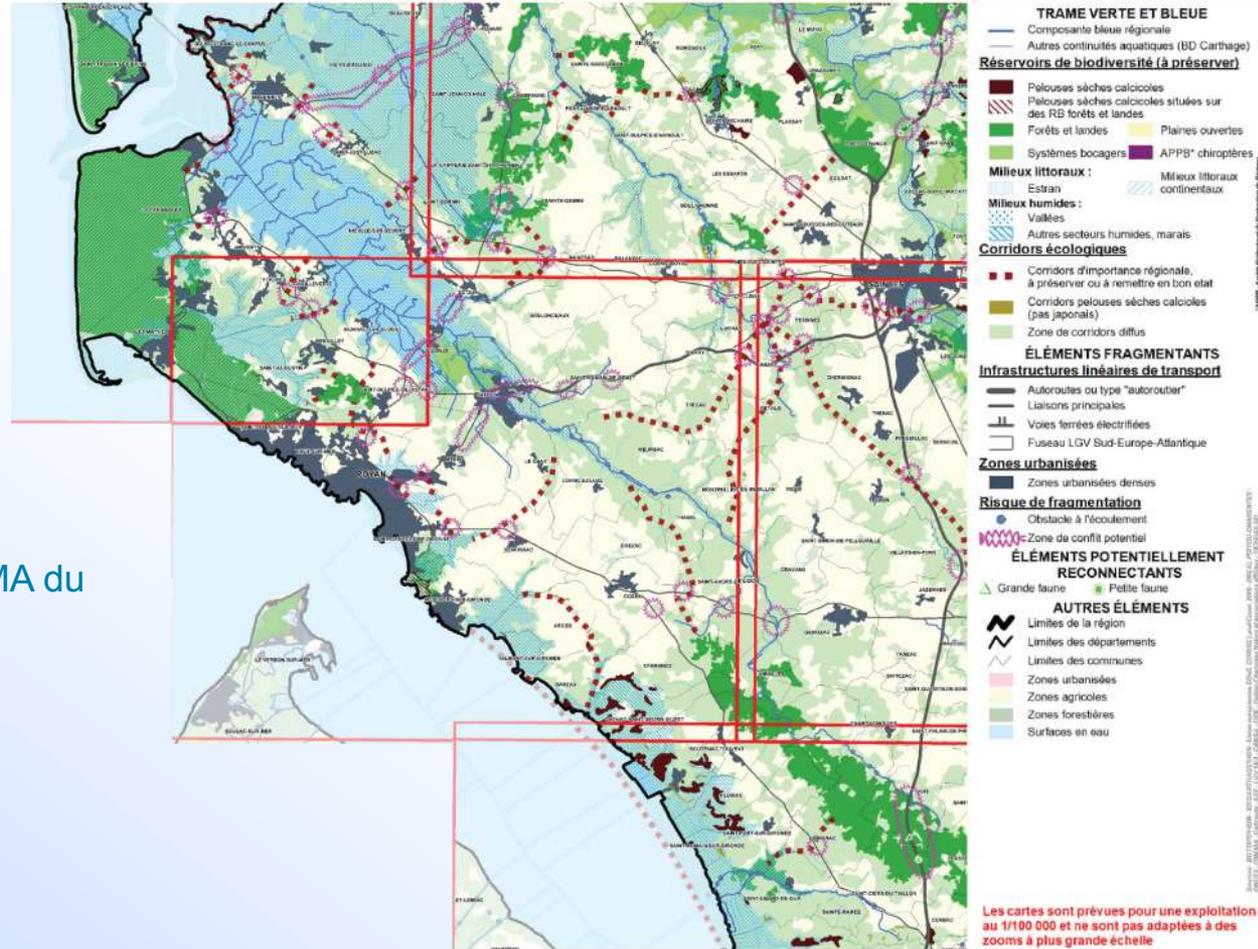


L'analyse ne porte que sur la trame bleue = zones humides et réseau hydrographique

Compte tenu de l'échelle d'analyse
-> régionale (1/100 000)

Principaux éléments (cours d'eau et grands ensembles de ZH) sont identifiés

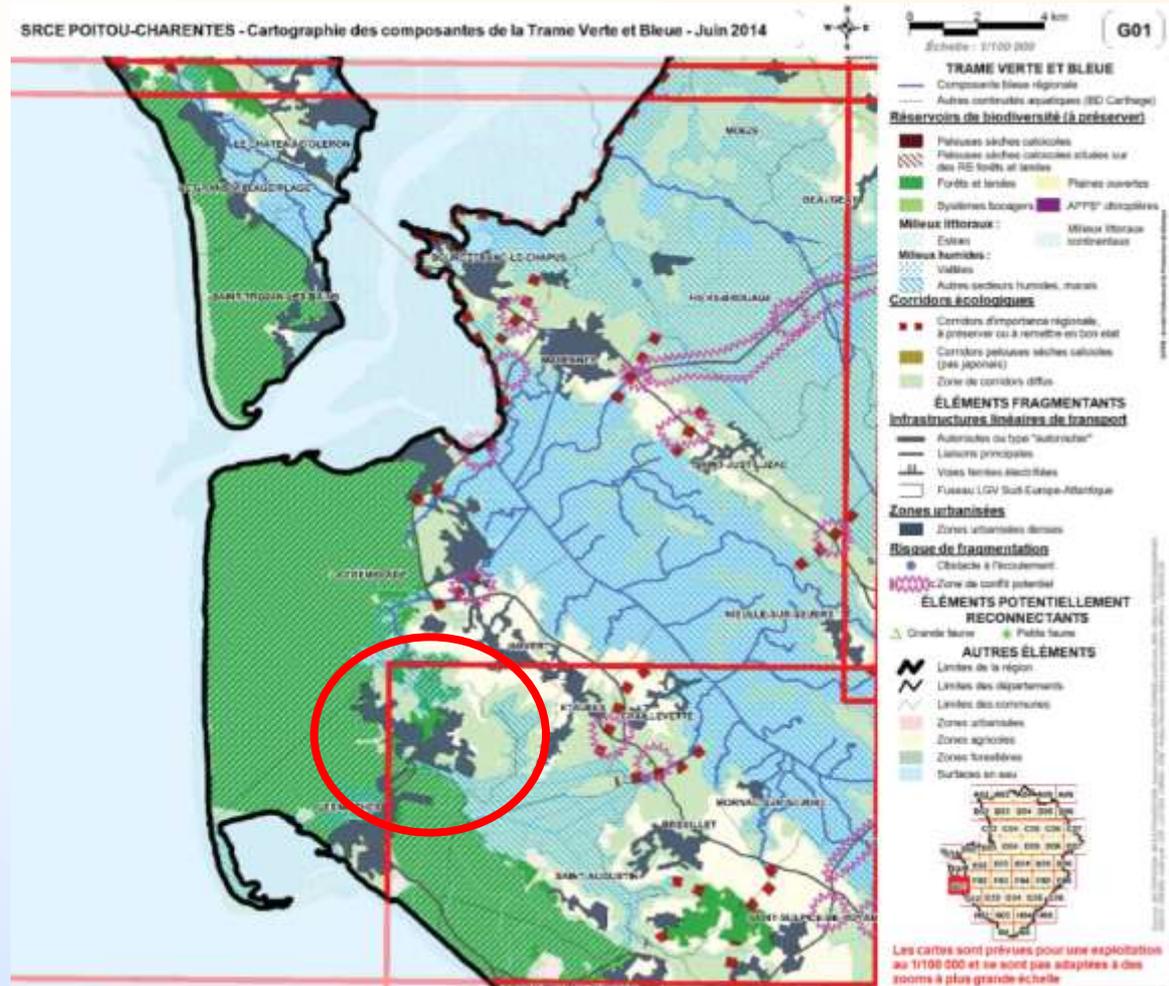
Orientations en lien avec l'eau et MA du plan d'action stratégique
-> Harmonie avec orientations stratégiques du SAGE



Avis de la CLE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Manque identifié **lié au référentiel utilisé**

-> **Pas de corridor écologique identifié** entre les marais de La Tremblade et d'Arvert-St-Augustin



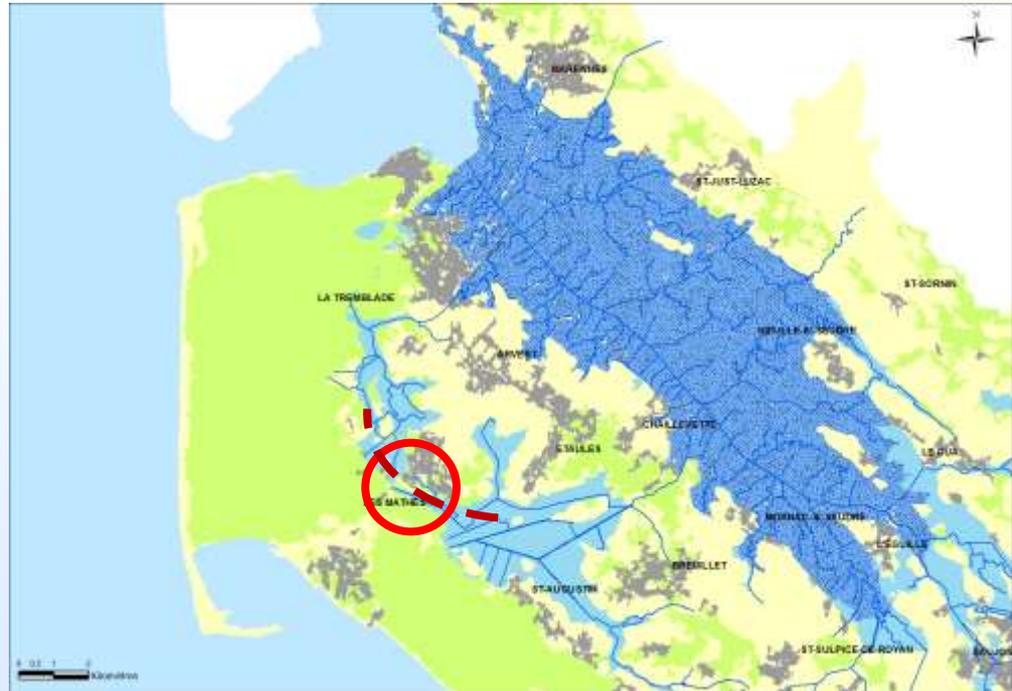
Avis de la CLE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Manque identifié **lié au référentiel utilisé**

-> **Existant en réalité**

-> **Secteur de compétition entre ZH et urbanisme**

SAGE identifié dans SRCE comme « responsable » de la déclinaison locale de la composante ZH de la trame bleue
-> **modère l'incidence de la lacune**



Animation du SAGE Seudre

Tel : 05 46 22 19 73
sage@sageseudre.fr

